

COMMISSION DE DISCIPLINE

REUNION DU 10/11/2025 PV N°06

ETAIENT PRESENTS, Messieurs,

- Messieurs , MAITRE KAOUA DJAMELprésident
- BAHLOUL OMARSecrétaire
- ZARZI Abdelaziz..... Membre

ORDRE DU JOUR :

- 1- Traitement du courrier.
- 2- Affaires disciplinaire
- 3- Divers

Séance ouverte à 10h00 par le président qui souhaite la bienvenue aux membres présents, En suite passe la parole au secrétaire pour la lecture du courrier.

1-AFFAIRE DISCIPLINAIRE :

AFF N° 107 : RENC ADC/IRBAS (S) DU 07/11/2025

BOUOUN Rami lic N° 0574 (ADC) Avertissement pour comportement anti-sportif.

MERROUCHE Sid ali lic N° 0254 (IRBAS)
Avertissement pour jeu dangereux.

RAHAL Abderaouf lic N° 0318 (IRBAS) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 108 : RENC CREG/CMB (S) DU 07/11/2025

- GUESMIA Ismail lic N° 0436 (CREG) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- KARRAD Sofiane lic N° 0411 (CREG)Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BOUAOUK Dhieddine lic N° 1374 (CREG)
Avertissement pour jeu dangereux.
- MEZZACHE Akram lic N° 0022 (CMB) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- AOUATI Badreeddine lic N° 0127 (CMB)
Avertissement pour comportement anti-sportif.
- YADOURI N/Eddine lic N° 0135 (CMB) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BOULAHILIB Hamza lic N° 0137 (CMB) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 109 : RENC CRAC/CRBAA(S) DU 06/11/2025

- BENNARROU Ouail lic N° 2196 (CRAC) Avertissement pur contestation de décision et amende de 5000.00 DA est infligée au club

- LAKHAL Hacene lic N° 0827(CRAC) Avertissement pur contestation de décision et amende de 5000.00 DA est infligée au club.
- MAHCENE Oussama lic N° 0897 (CRBAA)
Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BENAZOUZ Ayoub lic N° 0891 (CRBAA)
Avertissement pour comportement anti-sportif.
- MEDJMEDJ Aimen lic N° 0056 (CRBAA) Entraîneur avertissement pour contestation de décision et amende de 5000.00 DA est infligée au club.
-

AFF N° 110 : RENC ESB/CSBOUNOUARA (S) 07/11/2025

- BOUTARI Z/Elabidine lic N° 2280 (ESB)
Avertissement pour jeu dangereux
- HAMOUCHI Aimen lic N° 2162
(CSBounouara)Avertissement pour anti-jeu.
- BENEUMISSI M/Salaheddine lic N°
0776(CSBounouara) Avertissement pour jeu dangereux.
- GUERRA Rassim lic N° 0775(CSBounouara)
Avertissement pour contestation de décision et amende de 5000.00 DA est infligée au club.
- HEDNA Djamel lic N° 0945 (CSBounouara)
Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 111 : RENC ESM/ATSC(S) DU 06/11/2025

- AIB Louai LIC n) 0277 (ESM) Avertissement pour jeu dangereux.
- MEKRI Yasser lic N° 0231 (ESM) 1 M/F pour cumul de cartons exclu.
- HEOUAINE Moufid Zakaria lic N° 0258 (ESM)
Avertissement pour contestation de décision et amende de 5000.00 DA est infligée au club .
- GHORRI Haithem lic N° 1247 (ESM) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- KIRIRIZI Alaaeddine lic N° 1137 (ATSC)
Avertissement pour jeu dangereux.
- BOUKERROU Mouad lic N° 1141 (ATSC)
Avertissement pour contestation de décision et amende de 5000.00 DA est infligée au club
- LEULMI Abdelmalek lic N° 1135 (ATSC) 2 M/F pour annihiler une occasion de but exclu.

AFF N° 112 : RENC EMC/CSBEKIRA (S)07/11/2025

- HEOUAIENE Djaoued lic N° 1120 (EMC) Avertissement pour anti-jeu.
- OUABED Amir lic N° 1143 (EMC) Avertissement pour jeu dangereux.
- MEGUELLATNI Ahcene lic N° 1015 (CSBekira) Avertissement pour jeu dangereux.
- BELKAMEL Raid souheib lic N° 0955 (CSBekira) Avertissement pour anti-jeu.

AFF N° 113 : RENC CAK/SPAM (S) DU 06/11/2025

- TEBIAH S/Eddine lic N° 1091 (CAK) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- FETOUL Sadjed alaerramnae lic N° 0762 (SPAM) 1M/F pour cumul de cartons exclu.
- DELIMI Aimen lic N° 0441 (SPAM) Avertissement pour jeu dangereux.

AFF N° 114 : RENC CBDM/UCBI (C) DU 07/11/2025

- KHIRI Med Youcef lic N° 0178 (CBDM) Avertissement pour jeu dangereux.
- A signaler l'absence de l'entraîneur du club CBDM sur le terrain amende de 10.000.00 DA est infligée au club (ART 69).
- CHEMARI Yanis lic N° 1842 (UCBI) Avertissement pour anti-jeu.

AFF N° 115 : RENC CSC/ADC (C) DU 08/11/2025

- A signaler l'absence de l'entraîneur du club CSC sur le terrain amende de 10.000.00 DA est infligée au club (ART 69)

AFF N° 116 : RENC CSC/ADC (M) DU 08/11/2025

- BEZAZ Med Islam lic N° 1629 (ADC) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- A signaler l'absence de l'entraîneur du club CSC sur le terrain amende de 10.000.00 DA est infligée au club.(ART 69)

AFF N° 117 : RENC CMB/ESHB (J) DU 08/11/2025

A signaler l'absence de l'entraîneur ESHB sur le terrain et amende de 10.000.00 DA est infligée au club

AFF N° 118 : RENC CMB/ESHB (C) DU 08/11/2025

- DJABALI Med Yehya lic N° 0364 (CMB) Avertissement pour jeu dangereux.
- BOUKETTA Med Lic N° 0335 (CMB) Avertissement pour jeu dangereux.
- A signaler l'absence de l'entraîneur du club CMB sur le terrain amende de 10.000.00 DA et infligée au club
- CHEROUANA Younes lic N° 2047 (ESHB) Avertissement pour jeu dangereux.
- A signaler l'absence de l'entraîneur du club ESHB sur le terrain amende de 10.000.00 DA est infligée au club.

AFF N° 119 : RENC CMB/ESHB(M) DU 08/11/2025

- BAHOU LIyed lic n) 2034 (ESHB) Avertissement pour contestation de décision et amende de 5000.00 DA est infligée au club.
- DOUAS Abdelmouheimene lic N° 2010 (ESHB) Avertissement pour jeu dangereux.
- A signaler l'absence de l'entraîneur du club ESHB sur le terrain et amende de 10.000.00 DA est infligée au club.

AFF N° 120 : RENC URBH/ADM (C) DU 08/11/2025

- A signaler l'absence de l'entraîneur du club ADM sur le terrain amende de 10.000.00 DA est infligée au club.

AFF N° 121 : RENC URBH/ADM (J) DU 08/11/2025

- BOUMEZAAR Mouad lic N° 0745 (URBH) Avertissement pour anti-jeu.
- BENDJEDDOU Abdellah siddiq lic N° 2081 (ADM) Avertissement pour contestation de décision et amende de 5000.00 DA est infligée au club. (ART 57).
- A signaler l'absence de l'entraîneur ADM sur le terrain et amende de 10.000.00 DA est infligée au club.

AFF N° 122 : RENC ESB/CESC (J) DU 07/11/2025

GUETAL Chouaib lic N°0507 (ESB) Avertissement pour jeu dangereux.

A signaler l'absence de l'entraîneur du club ESB sur le terrain amende de 10.000.00 DA est infligée au club. Art 69

AFF N° 123 : RENC ESB/CESC (C) DU 07/11/2025

- AZZOUZI Anes Bouhane LIC n) 1356 (ESB)
Avertissement pour contestation de décision et amende de 5000.00 DA est infligée au club
- BENMAHIDI Med Raouf lic N° 0600 (CESC)
Avertissement pour contestation de décision et amende de 5000.00 DA est infligée au club.
- BECHIA Med Redha lic N° 0126 (CESC)
Avertissement pour jeu dangereux.
- HAMOUDI Issam lic N° 0125 (CESC)
avertissement pour contestation de décision et amende de 5000.00 DA est infligée au club.

AFF N° 124 : RENC CRAC/CREG (J) DU 07/11/2025

- Vu la feuille du match.
- Vu les rapports de l'arbitre et délégué qui signalent l'absence de l'équipe CREG sur le terrain.
- Vu l'article 41 règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE

- Match perdu par pénalité à l'équipe CREG pour octroyer le gain du match au club CRAC qui marque 03 points et 03 buts et amende de 10.000.00 DA est infligée au club.
Payable avant le 07/12/2025
- A signaler l'absence de l'entraîneur du club CREG sur le terrain et amende de 10.000.00 DA est infligée au club.
- **Défalcation de 03 points pour le club CREG**

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

AFF N° 125 : RENC CRAC/CREG (M) DU 07/11/2025

- Vu la feuille du match.
- Vu les rapports de l'arbitre et délégué qui signalent l'absence de l'équipe CRAC sur le terrain.
- Vu l'article 41 règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE

- Match perdu par pénalité à l'équipe CRAC pour octroyer le gain du match au club CREG qui marque 03 points et 03 buts et amende de 10.000.00 DA est infligée au club.
Payable avant le 07/12/2025
- Défalcation de 03 points à l'équipe CRAC

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

AFF N° 127 : RENC CRAC/CREG (C) DU 07/11/2025

NON DEROULEMENT DE LA RENCONTRE

- Vu la feuille de match
- Vu les rapports de l'arbitre et délégué qui signalent le non déroulement de la rencontre.
- Vu la présence des deux équipes.
- Attendu que la rencontre en question a été programmée le 07/11/2025 à 10h00 au stade Messaoud boudjeriou
- Attendu qu'après un temps réglementaire imparti à ces effets.
- L'arbitre a constaté que le terrain de jeu ne répondait pas aux normes de la Loi I international (Boad).
- Absence des accessoires de terrain de jeu (Fillets – poteaux de corners plus le responsable du stade à refusé la participation de cette rencontre pour non paiement des droits.
- Attendu que l'arbitre a fait une juste application de la loi I Attendu que l'équipe recevant CRAC est chargée de l'organisation générale de cette rencontre.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- De donner match perdu par pénalité à l'équipe CRAC pour octroyer le gain du match au club CREG qui marque (03)trois points et (03) trois buts.
- Amende de 10.000.00 DA est infligée au club payable avant le 07/12/2025.
- A Signaler l'absence de l'entraîneur CRAC et amende de 10.000.00 DA est infligée au club payable avant le 07/12/2025.

AFF N° 128 : RENC CRAC/CREG (C) DU 07/11/2025

- A Signaler l'absence de l'entraîneur CREG amende de 10.000.00 DA est infligée au club CREG payable avant le 07/12/2025

AFF N° 129 : RENC SPAM/CSBOUNOUARA (J) 08/11/2025

- REKAB Mehdi LIC N° 1971
(CSBounouara)Avertissement pour jeu dangereux.
- A signaler l'absence de l'entraîneur SPAM sur le terrain et amende de 10.000.00 DA est infligée au club.

AFF N° 130 : RENC SPAM/CSBOUNOUARA (C) DU 08.11.2025

- A signaler l'absence de l'entraîneur SPAM sur le terrain et amende de 10.000.00 DA est infligée au club.

AFF N° 131 : RENC SPAM /CSBOUNOUARA (M) DU 08/11/2025

- Vu la feuille du match.
- Vu les rapports de l'arbitre et délégué qui signalent l'absence de l'équipe CSBounouara (M) sur le terrain.
- Vu l'article 41 règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- Match perdu par pénalité à l'équipe CSBounouara pour octroyer le gain du match au club SPAM qui marque 03 buts et 03 buts.
- Amende de 10.000.00 DA est infligée au club CSBounouara payable avant le 08/12/2025.
- Défalcation de 03 points au club CSBounouara .
 - A signaler l'absence de l'entraîneur SPAM sur le terrain et amende de 10.000.00 DA est infligée au club

Dossier transmis à la cos en ce qui concerne.

AFF N° 132 : RENC CRAC/CREG (J) DU 07/11/2025

- A signaler l'absence de l'entraîneur CRAC sur le terrain et amende de 10.000.00 DA est infligée au club .

AFF N° 133 : RENC ATSC/MBC (J.C.M) DU 07/11/2025

- Vu les feuilles des matchs
- Vu les rapports des arbitres et délégués qui signalent l'absence des catégories jeunes des deux clubs sur le terrain
- Vu l'article 41 des R/G championnat jeunes

Par ces motifs la cd décide :

- Matchs perdu pour les deux équipes
- Amende de 10.000.00 DA est infligée aux deux clubs pour chaque catégories (J.C.M).
- Défalcation de trois (03) Points pour chaque catégories Des deux clubs

AFF N° 134 : RENC CAK/JSNV (J.C.M) DU 08/11/2025

- Vu les feuilles des matchs
- Vu les rapports des arbitres et délégués qui signalent l'absence des catégories jeunes du club JSNV sur le terrain
- Vu l'article 41 des R/G championnat jeunes

Par ces motifs la cd décide :

- De donner Match perdu par pénalité à l'équipe JSNV pour octroyer les gains des matchs au club cak qui marque 03 buts et 03 points pour chaque catégories (J.C.M).
- Amende de 10.000.00 DA est infligée au club JSNV pour chaque catégories (J.C.M).
Défalcation de trois points pour chaque catégories du club JSNV.

AFF N° 135 : RENC JSNV/USK (S) DU 07/11/2025.

Non déroulement de la rencontre

Affaire à L'étude

LE PRESIDENT / MAITRE KAOUA DJAMEL

[Tapez un texte]

[Tapez un texte]
[Tapez un texte]

[Tapez un texte][Tapez un texte]
[Tapez un texte]